



## Procès-verbal de la séance du mardi 20 mai 2025

---

|  |   |
|--|---|
| <b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 15 | Le mardi 20 mai 2025 l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI  |
| <b><u>Présents</u></b> : 11                      | <b>Présents</b> : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Emilie QUIOT, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET |
| <b><u>Votants</u></b> : 13                       | <b>Représentés</b> : Pierre HERRGOTT représenté par Sébastien MOREAU, Yannick RENEUVE représenté par Gérard PÉDRINI   |
|  | <b>Absent excusé</b> : Alexis MOL   |
|  | <b>Absente</b> : Martine PEDULLA  |
|  | <b>Secrétaire de séance</b> : Bdeia AMATUZZI  |

---

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

### **Ordre du jour** :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.  
Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Convention de servitudes Commune d'Ispagnac-Enedis
- Avis sur inscription de sentiers ruraux (PDESI) au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Attribution subventions aux associations 2025
- Création d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial (atelier municipal) à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité
- Produit des amendes de police 2025
- Questions et informations diverses

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE** :

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :  
Bdeia AMATUZZI est désignée Secrétaire de séance.

## MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 08/04/2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par M. Sébastien MOREAU.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

### - Récapitulatif des commandes engagées du 09/04/2025 au 20/05/2025:

| FOURNISSEUR | NATURE DE LA DÉPENSE                  | MONTANT TTC |
|-------------|---------------------------------------|-------------|
| SAS ATGER   | Reprofilage chemin PAROS              | 3 427.20 €  |
| AERO PUB    | 3 panneaux "commerces accessibles..." | 1 248.00 €  |
| O'BURO      | Mobilier école publique               | 879.84 €    |
| GUEVARA A   | Coupure électrique d'urgence PISCINE  | 636.00 €    |
| ETSL        | Divers traçages commune               | 877.74 €    |
| TOTAL TTC   |                                       | 7 068.78 €  |

## **Délibérations du conseil :**

### CONVENTION DE SERVITUDES CS06 COMMUNE D'ISPAGNAC-ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de raccordement au réseau électrique (ligne électrique souterraine 400 Volts) de Mme BERTELOOT sur la commune d'Ispagnac, chemin du cimetière.

Il explique que la Mairie a été destinataire d'une convention de servitudes CS06 d'ENEDIS :

- Une convention de servitudes de la parcelle B n° 2851 lieu-dit "Le Plo" pour établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 2 mètres ainsi que ses accessoires, consentie sans indemnités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette convention de servitudes.

### AVIS SUR INSCRIPTION DE SENTIERS RURAUX (PDESI) AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental de la Lozère lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription de sentiers au Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires (PDESI) qui intègre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il expose le projet d'inscription du réseau de chemins balisés sur le territoire de la commune remis à jour, tels qu'ils figurent sur la carte fournie aux élus. Cette carte étant bien entendue évolutive si de nouveaux chemins sont intégrés.

Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, s'engage à l'unanimité des votants à :

- conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins (pas de clôtures) ;
- prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modification consécutive à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;

- inscrire les chemins ruraux au Plan local d'Urbanisme ou à tout document d'urbanisme inhérent à la commune ;
- informer le Conseil départemental de la Lozère de toute modification envisagée ;
- accepter la mise en place du balisage et de la signalétique par la collectivité locale compétente, conformément aux préconisations de la Charte Départementale de la signalétique pour les activités de pleine nature de la Lozère, ainsi que l'entretien du mobilier par le gestionnaire de l'itinéraire.

#### ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, attribue les subventions suivantes :

| <b>ASSOCIATION</b>  | <b>SUBVENTION ATTRIBUEE</b> |
|---|-----------------------------|
| Assoc. Amicale des Sapeurs-Pompiers Florac-Trois-Rivières   | 100 €                       |
| Assoc. Amicale des Sapeurs-Pompiers St Etienne du Valdonnez | 100 €                       |
| Assoc. Tennis Club de Florac                                | 500 €                       |
| Assoc. Ballet Bross'  | 250 €                       |
| Assoc. Cinéco   | 900 €                       |
| Assoc. Club de gymnastique floracois                        | 250 €                       |
| Assoc. Football Sud Lozère (jeunes + adultes)               | 2 000 €                     |
| Assoc. La Source des Femmes                                 | 1 500 €                     |
| Assoc. Les Voix d'Ispagnac                                  | 1 300 €                     |
| Assoc. Librokiok  | 3 000 €                     |
| Assoc. Parents de l'École Publique d'Ispagnac               | 2 500 €                     |
| Assoc. Parents de l'École Privée St Ursule                  | 2 500 €                     |
| Assoc. Protection du Tarn                                   | 250 €                       |
| Assoc. Sportive Collège 3 Vallées                           | 300 €                       |
| Club de l'Amitié  | 1 500 €                     |
| Assoc. Les Ispaniers  | 650 €                       |
| Assoc. Jardin Nature 48                                     | 200 €                       |
| Compagnie IMBIDO  | 400 €                       |
| Felden Mouv'  | 300 €                       |
| Foyer Rural les P'tits Cailloux                             | 5 000 €                     |
| Foyer Socio – Educatif Collège des 3 Vallées                | 300 €                       |
| Assoc. La Pompe   | 200 €                       |
| Graine d'Argile (poterie)                                   | 650 €                       |
| Assoc. Ispatchwork  | 300 €                       |
| Arc en Ciel   | 100 €                       |
| Liiridona   | 200 €                       |
| ADMR L'EMPEZOU  | 100 €                       |
| Radio Bartas  | 500 €                       |
| AFA   | 400 €                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>26 250 €</b>             |

20-2505

## CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (ATELIER MUNICIPAL) A TEMPS COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet pour faire face à un remplacement d'agent ainsi qu'à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du service technique (atelier communal) du 21 mai 2025 au 30 septembre 2025 inclus. Cet agent sera en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts, du nettoyage et de l'entretien des villages ainsi que de certains bâtiments communaux (WC publics...).

L'agent devra détenir obligatoirement le permis B.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette création de poste non permanent.

## PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'une dotation amendes de police 2025 par le Conseil Départemental de la Lozère.

Le coût de cette opération concernant des travaux de mise en place d'un dispositif de sécurité et d'aménagement améliorant la sécurité des piétons par le prolongement d'une zone 30 sur toute la traversée du hameau de Molines, de la création des marquages au sol (mise en place d'un panneau stop) s'élève à : 535.95 € H.T. (643.14 € T.T.C).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette opération ainsi que la demande de subvention.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

### BUREAU DE POSTE ISPAGNAC :

M. le Maire informe qu'il a reçu Mme ESTRYPEAU Evelyne et M. ROUVELLAT Patrick, représentants de La Poste venus lui présenter le rapport formalisé 2024 du bureau de poste d'Ispagnac ainsi que les nouveaux horaires proposés dès juin 2025. Des observations ont été formulées par les élus et transmises à M. DURAND Guillaume, Directeur de Secteur de Mende.

### ASA POUR L'IRRIGATION DU VALLON D'ISPAGNAC :

En fin de séance, M. le Maire a fait lecture du courrier adressé par ASA pour l'irrigation du vallon d'Ispagnac.

Il a donné la parole à Messieurs François PAULET et Auguste GRÉGOIRE, présents, qui ont exposé l'ensemble des travaux à effectuer pour que l'ASA perdure ainsi que la situation financière de celle-ci.

Les élus ont confirmé leur soutien financier mais demandent de travailler sur les pistes de financement évoquées par le Président de l'ASA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Gérard PÉDRINI  
Président de séance

Bdeia AMATUZZI  
Secrétaire de séance

